



FICHE DE POSTE

CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR 145 avenue François Mitterrand 18000 BOURGES Tél : 02 48 48 50 43 Courriel : drh@ch-bourges.fr			Assistant(e) de régulation médicale		
Document créé le :		Service Emetteur :		Codification :	
		Département DRH		Code document	
Date d'application :		Destinataire :		Version :	
		DIFFUSION TOTALE		V 1.1 (04/13)	

	REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Nom, Prénom	Y. GEDEAS	M. PAOLETTI-BES	F. VERSTAVEL
Date	25/03/2019	26/03/2019	27/03/2019
Signature			

CODIFICATION R.N.M.F.P.H. :

La présente Fiche de Poste est rattachée au Répertoire National des Métiers comme suit :

Intitulé du métier :	Famille :	Sous-Famille :
Assistant(e) de régulation médicale	Gestion de l'information	Accueil et orientation des personnes
Code Métier :	Code Rome :	Code FPT :
40F30	D1408	

TABLEAU D'EVOLUTION :

Faire figurer ci-dessous les demandes de modification de la présente fiche de poste :

Date de la demande :	Demande faite par :	Modification demandée :	VISA du responsable G.P.M.C. :

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre hospitalier Jacques Cœur (CHJC) de Bourges est l'établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire du Cher qui compte une population de plus de 300 000 habitants.

Le CHJC dispose d'une capacité totale de 965 lits et places répartis sur deux sites (site de Jacques Cœur pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique et de Taillegrain pour les activités liées à la filière personnes âgées).

Il est doté d'un plateau technique consacré à l'ensemble des activités de chirurgie et interventionnelles, d'un service d'imagerie avec scanners et IRM, d'une plate-forme commune SAMU/SDIS, d'un laboratoire de biologie médicale accrédité COFRAC notamment.

Le CHJC emploie 2200 salariés et accueille environ 40 000 urgences par an.

L'établissement est certifié V2014.

II – ENVIRONNEMENT DU POSTE

* **Lieu principal d'affectation** : X Jacques Cœur Taillegrain Gadeaux Blanchisserie Inter-Hospitalière

* **Pôle de rattachement** : Urgence – réanimation – anesthésie – blocs opératoires

* **Supérieur Hiérarchique Direct** : Encadrant d'unité de soins et d'activité paramédicale du service du SAMU et par extension le cadre soignant du pôle Urgences – réanimation – Anesthésie - Blocs opératoires

III – DESCRIPTION DU POSTE

* Missions

Accueillir, localiser et orienter les appels téléphoniques dans un contexte d'urgence et de détresse. Prioriser l'orientation vers le médecin régulateur du SAMU centre 15, dans le cadre d'un travail en binôme en fonction du degré d'urgence évalué.

Gérer les flux et moyens définis par le médecin régulateur, en assurant la traçabilité jusqu'à la fin de la prise en charge du patient.

- Missions principales : voir fiche métier du répertoire

- Missions spécifiques :
 - Gère les demandes de transports extrahospitaliers
 - Elabore les statistiques d'activité du service

 - Missions de contrôle : Néant

 - Missions potentielles rattachables au poste : Néant

* **Textes réglementaires régissant l'activité du métier** : Néant

IV – PROFIL DE POSTE

* Qualités requises

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à gérer ses émotions
- Capacité d'observation, d'analyse des situations de soins et de réactivité
- Capacité à anticiper
- Capacité d'écoute et de soutien
- Capacité d'analyse

* Exigences du poste / Diplômes requis

- Participation au dispositif prévisionnel de secours, exercices et missions de secours en situations d'exception
- Connaissance des techniques de la bureautique
- Attestation de Formation aux Gestes de Soins d'Urgence niveau 2 appréciée
- Formation NRBC appréciée

V – ORGANISATION DU TRAVAIL

* Bases de travail :

- Travail de jour Travail de nuit Service en 12 heures
 Horaires Fixes Horaires Variables Astreintes Permanences

Texte de référence :

LOI n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires – Loi dite Le Pors – Version consolidée au 01 janvier 2013

TITRE I - loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – Version consolidée au 19 décembre 2012

TITRE IV - loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – Version consolidée au 19 décembre 2012